

**PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 22 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 octobre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 11

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 4

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Christophe Martin, Christine Robin, Estelle Trémouhéac, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Paul Thiollière, Noël Fraise, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Nans Perrin donne procuration à Nadège Rivoire

Marie-Christine Chaprier donne procuration à Fabien Plasson

Etienne Careil donne procuration à Alexandre Vagnon

Date de convocation : 18 octobre 2024

Secrétaire de séance : Patricia Dumas

OBJET : Choix de l'entreprise pour la réfection de la toiture de la maison de santé

Dans le cadre de la création de la maison médicale, il est apparu qu'il fallait refaire une partie de la toiture. Il a été décidé de faire une consultation hors marché car le coût était trop élevé pour un avenant. Il s'agit d'entériner le choix fait par la maîtrise d'œuvre.

2 entreprises ont répondu :

ETS Maurin, pour un montant des travaux de 28 145,75 €, soit 33 774,90 € TTC

SARL EGBTP, pour un montant des travaux de 26 260,75 € HT, soit 31 512,90 € TTC

Le conseil municipal, après délibération, par une voix contre, 2 abstentions et 12 voix pour,

AUTORISE Mme la maire à signer le devis de l'entreprise SARL EGBTP pour un montant de 26 260,75 € HT soit 31 512,90 € TTC.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Patricia Dumas

